

COVID-19 - CHUV



Mise à jour
08/08/2025

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Psychiatrie

Prise en charge du patient

Précautions Standard + Mesures Additionnelles



Mesures Additionnelles Gouttelettes

Placement



Chambre individuelle



Cohortage possible (regroupement de plusieurs patients avec le même germe)

Durée des mesures

-  Au minimum 5 jours depuis le premier test positif et levée des mesures si nette amélioration clinique et 48h sans fièvre (>38°)
-

Suivi microbiologique

-  Pas nécessaire de faire un prélèvement de suivi sauf sur avis HPCi
-

Soins de base

-  En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier
-

Matériel de soins

-  Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
 -  Privilégier le matériel à usage unique
-

Transport

-  Port d'un masque de soins par le patient et le transporteur
-  Vêtements propres
-  Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates



limiter les déplacements pendant la durée de la maladie

Visiteur



Port d'un masque de soins



Ne pas s'asseoir sur le lit



Désinfection des mains en sortant de la chambre



Surblouse seulement si participation aux soins

Transfert/Sortie



Avertir le service/l'établissement de soins de destination

Autre



Le port d'un masque de soins doit être proposé au patient, s'il le tolère, en cas de toux importante et/ou si des soins prolongés sont à réaliser à moins d'1 mètre de son visage (mobilisation, transferts, etc.)

Mesures en cas d'épidémie



Cohortage possible lors d'épidémie



Se référer aux recommandations de l'unité HPCI-CHUV

Prise en charge des personnes contacts

Mesures



L'application des Précautions Standard est suffisante



Surveillance quotidienne de l'apparition de symptômes cliniques et/ou fièvre $\geq 38^\circ$ pendant 5 jours



A la survenue de symptômes cliniques, réalisation d'un prélèvement pour recherche de SARS-CoV-2

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains



Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection

-  Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
 -  Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
-

Masque

-  Oui, masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient
 -  Masques FFP2 si procédure générant des aérosols (réalisation d'un frottis nasopharyngé, bronchoscopie, réanimation, intubation/extubation, aspiration en circuit ouvert, ventilation non invasive/CPAP, physiothérapie respiratoire, expectorations induites, trachéotomie, soins de trachéotomie)
-

Lunettes de protection

-  Non en systématique
 -  A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques)
-

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel

A la levée des Mesures Additionnelles :

-  Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre

- Conserver le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent dans la chambre sauf si souillures visibles
-

Lit et literie

- Utiliser les sacs à linge usuels
- Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
- Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

A la levée des Mesures Additionnelles :

- Changer le lit et la literie
-

Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
- Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

A la levée des Mesures Additionnelles :

- Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
 - Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène
 - Pas de changement du rideau de lit
 - Nettoyage de la surface du paravent
 - Pas de trempage du rideau de douche
-

Déchets



Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal



Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour
